

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 7 avril 2023
---	--

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	20	5	20

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 9 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 31 mars 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
Vendredi 31 mars 2023

Présents : Arnaud Battefort, Jean Pascal Berson, Marcel Bompard, Dominique Bonnaud, Franck Briffaut, Marina Carette, Alain Crémont, Alexandre de Montesquiou, Alex Désumeur, Loïc Lalys, Céline Lefrère, Ginette Platrier, Nicolas Rébérot, Thierry Routier, Jean-Luc Samier (suppléant de M. Hervé Muzart)

Procuration : M. Gilles Davalan à M. de Montesquiou, Mme Delvak à M. Rébérot, M. Engrand à M. Désumeur, M. Montaron à M. Bonnaud, M. Tordeux à Madame Platrier

Excusés : M. Colpart, M. Davalan, Mme Delval, M. Deulceux, M. Engrand, Mme Laine, M. Montaron, M. Muzart M. Tordeux

Marina Carette été élue secrétaire de séance.

Rapport N° 13-2023	Délibération n° 14-2023
DELIBERATION PORTANT SUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	

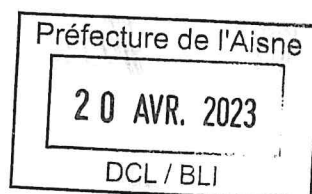
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2022,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2022, admet les résultats de gestion 2022,

Arrête les résultats du compte administratif 2022, dont les éléments principaux se résument comme suit :



		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	126 395,82 €	191 189,28 €
	Section d'investissement	0,00	0,00
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	324 018,01 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
Total (réalisation + report)		126 395,82 €	515 207,29 €
Reste à réaliser à reporter	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	126 395,82 €	515 207,29 €
	Section d'investissement	0,00	0,00
	Total cumulé	126 395,82 €	515 207,29 €
EXCEDENT A REPORTER			388 811,47 €

Un excédent de 388 811,47 est constaté et reporté à l'exercice 2023 en section de fonctionnement au compte 002.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Comité syndical d' :

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2022,

CHARGER et **DELEGUER** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente


Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 19

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*

LE BUREAU A PRIS ACTE DU DEBAT

Le Président

Alain CREMONT

Pôle d'Equilibre
PETR
Soissonnais et
du Valois
Territorial et Rural

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 24 / 04 / 2023
Transmission le 20 / 04 / 2023
Certifié exécutoire le 20 / 04 / 2023

